

A CAHORS le 19 décembre 2024

A Madame Sophie Sarraute
Directrice Académique des Services Départementaux de
l'Education Nationale du Lot

Objet : relations professeurs des écoles et leur hiérarchie directe

Madame la DASEN,

Lors du groupe de travail du 3 décembre dernier vous nous avez fait part de votre volonté de tout faire pour que les conditions de travail des professeurs des écoles et des AESH du Lot soient améliorées. Mais également que vous attendiez que les organisations syndicales apportent leurs solutions, car vous n'en avez pas.

Nous vous avons indiqué que parmi les éléments de dégradation des conditions de travail de nos collègues, il y avait la qualité de la relation avec leur IEN.

Si la qualité des relations humaines est souvent conditionnée par des affinités entre les personnes, celle qui lie les professeurs des écoles et leur IEN doit avant tout reposer sur la confiance et le soutien mutuel sans jugement.

Si nous prenons le temps de vous adresser ce courrier c'est que nous constatons que pour certains IEN cette confiance et ce soutien ne sont pas au rendez-vous.

Au contraire, que ce soit dans des situations en lien avec la difficulté des conditions actuelles de l'école inclusive qui met la plupart des enseignants dans une grande souffrance ainsi que les AESH, ou pour des situations de remise en question de nos pratiques pédagogiques par des parents d'élèves, nous sommes de plus en plus sollicités par des collègues qui témoignent d'une mise en accusation immédiate à leur rencontre.

Ces interpellations sont de plus en plus nombreuses et cela nous préoccupe. C'est pourquoi nous vous avons alerté de nombreuses fois en F3SCT comme ailleurs, en groupe de travail ou lors d'audiences.

Elles se rapportent à des exigences en dehors de tout cadre réglementaire dont par exemple:

- Celle d'obliger tous les collègues de la maternelle au CM2 à participer à une réunion école/collège, qui plus est sans ordre de mission.
- Celle faite sous forme d'injonction aux équipes de tenir les conseils des maîtres, conseils de cycles le mercredi après-midi ou après la classe mais surtout pas sur la pause méridienne.

Nous rappelons ici que ces injonctions n'ont aucun fondement juridique. Les équipes peuvent donc continuer sans crainte de tenir les conseils de maîtres et autres temps de concertation sur le temps de la pause méridienne.

De même, elles peuvent ne pas participer à la réunion école/collège, comme l'indique la loi (Circulaire n°2013-019 du 4-2-2013) sur les obligations de service.

Nous rappelons que toute injonction de l'administration doit faire l'objet d'un écrit (la formulation orale n'a aucune valeur juridique).

Si tel était le cas nous demanderions aux personnels de nous transmettre l'écrit produit pour envisager avec eux des suites à donner.

Les professeures et professeurs des écoles fournissent un travail considérable de 44h par semaine (cf enquête réalisée par l'INSEE et la DEEP). Dans les petites écoles, sans professeur, et il y en a beaucoup dans le Lot, il n'y aurait plus de service public d'éducation du tout.

Nous pouvons collectivement affirmer toute notre confiance aux équipes pour organiser les réunions institutionnelles de la façon la plus adaptée et la plus efficace au regard des spécificités locales et des impératifs de chacune.

Nous espérons que vous partagez cette confiance.

Nous constatons également une volonté manifeste de dégradation de dialogue entre les professeurs et leur direction, lorsque durant le groupe de travail du 03 décembre dernier, vous nous avez confirmé votre volonté de refuser quasi systématiquement les demandes d'ASA et de les passer en absences sans traitement. Sur les plus de cinquante demandes que vos services ont reçues, vous avez pris un exemple plus stigmatisant que représentatif. Vous avez également évoqué ce qui selon vous, représente des arrêts de travail de complaisance. Au-delà du ressenti des équipes de se sentir dénigrées, cela relève d'un prof bashing inacceptable de la part d'une représentante du ministère. Les arrêts de travail sont établis par des professionnels de santé, et la hausse de ces demandes fait suite à une dégradation des conditions de travail généralisée, et qu'il ne saurait être question de les remettre en cause.

Enfin, nous dénonçons le fait que notre hiérarchie puisse écrire directement à des parents d'élèves sans adresser une copie à la direction de l'école concernée. Les personnels concernés ont très mal vécu cette situation, cela n'est pas acceptable.

Certains d'entre nous ont échangé avec les IEN concernés sur quelques situations. La plupart du temps, ils expriment une incompréhension face au ressenti des collègues qui nous sollicitent.

Ces collègues se tournent vers nous car ils savent que nous ne les jugerons pas.

La confiance avec leur IEN est aujourd'hui rompue au point que les personnels ne veulent pas que nous intervenions en citant leur nom craignant des représailles !

Nous attendons de votre part, et de celles des IEN, un retour à des pratiques qui traduisent la bienveillance tellement rappelée à l'envie dans les discours.

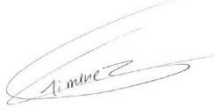
Si les mots peuvent faire preuve d'empathie, rien ne remplace les actes bienveillants dont la confiance est la base. L'enjeu que nous souhaitons toutes et tous se voir réalisé est la réussite et le bien-être de nos élèves. Cela ne peut être possible que dans un climat serein et de confiance, il est de votre devoir d'œuvrer en ce sens.

Confiants dans l'attention que vous porterez à notre alerte, recevez Madame la DASEN, l'expression de nos respectueuses salutations et soyez assurée de notre attachement au service public de l'Education Nationale.

Signatures :

Pour le SDEN-CGT

Gimenez Guillaume



Pour le SNUDI-FO
Régis Lalouette



Pour le SE-Unsa

Christine Laverdet



Pour le SNUipp-FSU
Benoit Debals



Pour le SGEN-CFDT

Laurelenn Mari



NB : Nous vous informons que ce courrier intersyndical sera diffusé à tous les personnels du Lot, dans un souci de transparence et de marque de soutien.